



A l'attention de Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
Bureau des Installations Classées
12 Rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

Neuve-Eglise, le 8/7/2019

LETTRE DE DEMANDE

Objet : Demande d'autorisation environnementale unique d'une installation classée ☐ Communes de Saint-Georges-sur-Aa et Bourbourg ☐ Groupe CLAREBOUT

Réf : Code de l'Environnement ☐ Articles R. 181-12 à 15 et D. 181-15-1 à 10 relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Réf : Code de l'Urbanisme articles relatifs au permis de construire (art R.421-1 et R.421-14 du Code de l'Urbanisme)

Monsieur Le Préfet,

Notre groupe CLAREBOUT exploite deux établissements de transformation de pommes de terre sur les communes de Neuve-Eglise et Warneton, en Belgique.

Afin d'élargir notre réseau commercial et de renforcer notre capacité de production, nous prévoyons d'implanter un nouveau site de production au sein des communes de Saint-Georges-sur-Aa et Bourbourg, dans le département du Nord.

Cet établissement sera spécialisé dans la transformation de pommes de terre, pour l'élaboration de produits surgelés à base de pommes de terre (frites et spécialités).

En considérant la configuration future de ce site, l'exploitation de cet établissement sera régie par la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation, pour les rubriques suivantes :

- 3110 (installations de combustion),
- 3642-2 (transformation et traitement de matières premières végétales),
- 4735 (emploi et stockage d'ammoniac).

En application de l'article L.512-1 du Code de l'Environnement et conformément aux articles R. 181-12 à 15 et D.181-15-1 à 10 de ce même code, nous vous adressons un dossier sur les caractéristiques techniques et organisationnelles de cet établissement et sollicitons l'autorisation d'exploiter sur les communes de Saint-Georges-sur-Aa et Bourbourg l'ensemble des activités relatives à ce site.



FROZEN POTATO PRODUCTS

En conséquence, nous joignons à la présente demande d'autorisation, un dossier comprenant :

- Une notice de renseignements ;
- Une étude d'impacts ;
- Une étude de dangers ;
- Les résumés non-techniques des pièces précédentes et une note de présentation non-technique de la notice de renseignements ;
- Des annexes ;
- Les plans réglementaires suivants :
 - o Plan de situation au 1/25 000^e
 - o Plan d'ensemble du site au 1/500^e
- Documents permis de construire

Compte tenu des dimensions du projet, nous demandons à bénéficier de la possibilité prévue à l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement permettant de remplacer le plan au 1/200^{ème} par un plan d'échelle réduite.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, les assurances de notre haute considération.

Jan Clarebout
Administrateur Délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Clarebout', written over a horizontal line.